

## COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Extrait des délibérations de la séance  
du 23 novembre 2023

-----

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

### **ÉTAIENT PRÉSENTS :**

M. Troussel, M. Guiraud, M. Bouamrane, M. Bedreddine, Mme Youssouf, M. Constant, Mme Dellac, M. Blanchet, Mme Thibault, M. Duprey, Mme Laroche, M. Monot, M. Sadi, Mme Filhol, Mme Saïd-Anzum, Mme Girardet, M. Molossi, Mme Lecroq, M. Cranoly, Mme Maroun, M. Martin P-Y, Mme Pietri, Mme Paul, M. Monany, Mme Choulet

### **ÉTAIENT EXCUSÉS :**

Mme Labbé donnant pouvoir à M. Sadi  
Mme Azoug donnant pouvoir à Mme Youssouf  
M. Taïbi donnant pouvoir à Mme Lecroq  
M. Dallier donnant pouvoir à Mme Maroun  
Mme Ségura donnant pouvoir à M. Martin P-Y

### **ÉTAIENT ABSENTS :**

Mme Denis, M. Bluteau, M. Martin S., M. Chabani, Mme Lagarde

-----



## Délibération n° 03-06 du 23 novembre 2023

### **POLITIQUE CULTURELLE – PETITE ENFANCE ET JEUNE PUBLIC – DISPOSITIF « HISSE ET OH ! ARTISTES ET PETITE ENFANCE » – RÉSIDENCES EN RÉSEAU JEUNE PUBLIC ET PETITE ENFANCE – PARCOURS CULTURELS ASE – SUBVENTIONS ET BOURSES 2023 – CONVENTIONS**

**La commission permanente du conseil départemental,**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la circulaire du ministre de la Culture n°2006/001 du 13 janvier 2006 relative au soutien des artistes et à des équipes artistiques dans le cadre des résidences,

Vu la délibération du Conseil départemental n°2021-VII-24 du 1<sup>er</sup> juillet 2021 lui donnant délégation,

Vu les demandes de bourses des artistes Évelyne Moser, Anaïs Tondeur, Claire Derouin Desprez (dite Claire Dé) et Julia Malliet-Chausson (dite Julia Chausson),

Sur le rapport du président du conseil départemental,

**après en avoir délibéré,**

- ALLOUE les subventions de fonctionnement suivantes au titre du dispositif Hisse et Oh ! :
- 8 563 euros à l'association Bob Théâtre,
  - 6 000 euros à l'association compagnie Odelà,
  - 6 000 euros à l'association Muzziques,
  - 12 000 euros à l'association Centre de promotion du livre jeunesse en Seine-Saint-Denis ;



- ALLOUE les bourses suivantes au titre du dispositif « Hisse et Oh ! » :

- 6 298 euros à la conteuse Évelyne Moser,
- 6 000 euros à l'artiste Anaïs Tondeur,
- 6 000 euros à l'autrice Claire Dérouin-Desprez (dite Claire Dé),
- 6 000 euros à l'autrice Julia Malliet-Chausson (dite Julia Chausson) ;

- ALLOUE les subventions de fonctionnement suivantes, au titre des parcours culturels en établissement de l'ASE :

- 10 380 euros à l'association Périphérie,
- 13 350 euros à l'association Labo des histoires,
- 19 153 euros à l'association Citoyenneté Jeunesse en Seine-Saint-Denis,
- 10 000 euros à l'association Parole en Scène,
- 10 000 euros à l'association L'Île de la Tortue,
- 15 000 euros à l'association Virage Hors Paire,
- 10 750 euros à l'association Compagnie La RAVI,
- 12 500 euros à l'association Un neuf trois soleil ! ;

- ALLOUE les subventions de fonctionnement suivantes au titre du soutien au projet en réseau jeune public et petite enfance :

- 5 000 euros à l'association L'éclaboussée,
- 5 000 euros à l'association Virage Hors Paire,
- 20 000 euros à l'association Mind The GAP ;

- ALLOUE la subvention de fonctionnement au titre de la résidence Nature et petite enfance, sur la saison 2023-2024 :

- 5 000 euros à l'association Les Demains qui chantent.

- APPROUVE les conventions, dont les projets ci-annexés sont à conclure entre le Département et les associations : Bob Théâtre, compagnie Odelà, Muziques, Centre de promotion du Livre jeunesse, Périphérie, Labo des Histoires, Citoyenneté Jeunesse en Seine-Saint-Denis, Parole en Scène, Ile de la Tortue, Virage Hors Paire, La RAVI, Un Neuf Trois soleil !, Mind the GAP et Les Demains qui chantent ;

- APPROUVE les conventions de bourse, dont les projets ci-annexés sont à conclure entre le Département et les artistes suivantes : la conteuse Évelyne Moser l'artiste visuelle Anaïs Tondeur, et les autrices Claire Dérouin-Desprez (dite Claire Dé) et Julia Mailliet-Chausson (dite Julia Chausson) ;



- CHARGE M. le Président du Conseil départemental de signer lesdites conventions au nom et pour le compte du Département.

Pour le président du conseil départemental  
et par délégation,

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.*